I.R.E.P.
Centre de Formation
INSTITUT DON BOSCO

S.S.A.P 1 - Formation initiale
(Agent de sécurité Incendie et d'assistance à personnes)

PRÉREQUIS

- Être titulaire des diplômes SST ou PSC1 à jour des recyclages
- Être apte physiquement (certificat médical de moins de 3 mois)
- Satisfaire à l'évaluation préalable organisée par le centre

OBJECTIFS DE FORMATION

- Identifier les différents types de feu et leur dangerosité
- Maîtriser les principes de la réglementation en ERP et IGH
- Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir et en effectuer l'entretien.

DURÉE DE FORMATION

- 11 jours (67 heures + 7 heures d'examen)

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'ACCÈS

- Contacter l'IREP pour obtenir l'ensemble des informations relatives à l'inscription en formation.
- Accès aux formations 1 jour minimum entre la demande et le début de l'action de formation, sous réserve de disponibilité

TARIFS

- Merci de contacter l'IREP pour obtenir un devis adapté à votre parcours et votre projet.

DÉCOUPAGE DE LA FORMATION

THÉORIE	- Le feu et ses conséquences - La sécurité incendie - Les installations techniques - Rôle et missions des agents de sécurité incendie
Pratique	- Visite de deux ERP et d'un IGH (visite virtuelle) - Appel et réception des services publics de secours - Application des consignes de sécurité - Entretien et vérification des installations - Lecture et manipulation des tableaux de signalisation incendie - Exercice de sortie d'un local enfumé par des fumées odorantes, froides et non toxiques.

MÉTHODES ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique : apports théoriques, supports pédagogiques, projections
- Partie pratique : mises en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- Évaluations des acquis en fin de formation : théorique et pratique (Mises en situation, tests théoriques..)
- Un certificat de réalisation sera remis, indiquant les résultats des évaluations et le niveau d'obtention de l'habilitation

Validité du certificat : recyclage triennal obligatoire

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'IREP (irep@institut-don-bosco.fr) bénéficie de deux référents Handicap, que vous pouvez contacter :
  - ANDREBE Corinne - candrebe@institut-don-bosco.fr
  - JOUIN Sophie - sjouin@institut-don-bosco.fr
- L'IREP travaille en partenariat avec le Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) afin d'adapter les conditions et/ou le parcours de formation si nécessaire.
- Vous pouvez contacter l'IREP et les référentes pour toute demande d'information relative à l'entrée en formation et le suivi de votre parcours.

POUR CONTACTER L'IREP

Contactez le secrétariat au 05.56.75.13.67 ou par mail : **irep@institut-don-bosco.fr**
Adresse : 40 rue des cèdres, 33 170 Gradignan
Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

⇨ Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE LA FORMATION (ANNÉE 2022, SUR 147 STAGIAIRES DU PÔLE RÉGLEMENTAIRE)

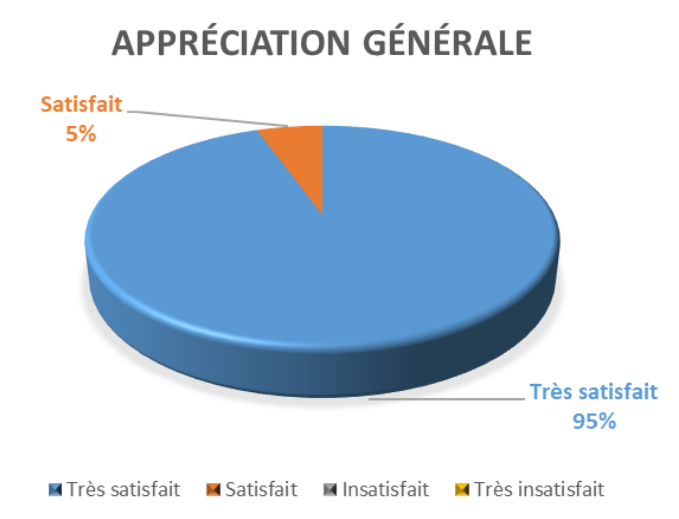

95 % des stagiaires (139 stagiaires) ayant suivis une formation de notre Pôle Réglementaire indiquent être très satisfaits et 5 % (8 stagiaires) satisfaits de leur parcours de formation

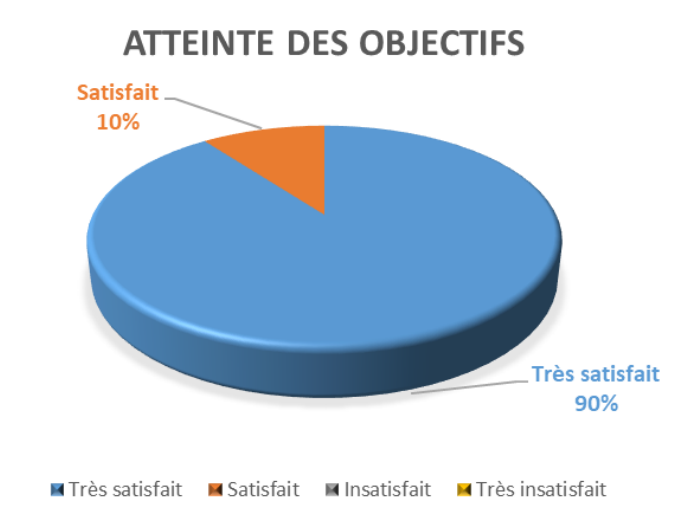

90 % des stagiaires (132 stagiaires) ayant suivi une formation du Pôle Réglementaire ont atteints tous leurs objectifs.